honoraire 1ere consultation avocat

Par **smooth**, le **23/11/2004** à **12:33**

hello,
j'aimerais savoir si une première consultation chez un avocat ou l'on ne fait qu'exposer la situation est déja payante.
merci

Par **jeeecy**, le **23/11/2004** à **16:22**

bah ca va dependre de chez qui tu vas....

Par **LacunA**, le **24/11/2004** à **00:29**

perso j'pense pas que ce soit gratos!!!!!!! faut pu croire au père noel lol Image not found or type unknown

Par **Superboy**, le **24/11/2004** à **09:28**

C'est net! De toute maniere si tu veux agir en justice ca coute plein de sousous. Mais bon parait que la justice est accessible à tous..... :P :P Image not found or type unknown

Par **Yann**, le **25/11/2004** à **16:26**

Aller chez un avocat est extrèmement coûteux! Et ce dès la première séance! D'autant plus qu'ils sont libres dans la fixation de leurs prix. Donc en gros à moins de connaître la personne prépare ton chèque avant même ton histoire.

Par **claude**, le **27/11/2004** à **13:23**

le plus souvent la règle est la suivante: si après la consultation, le dossier est confié au cabinet, alors l'avocat fixera les honoraires pour le traitement du dossier et vous discuterez

des conditions et modalités de paiement.

En revanche, dans 99% des cas, si la 1ère consultation est la dernière, celle-ci sera facturée, le plus souvent au taux horaire pratiqué par l'avocat, donc compter autours de 100 - 150 € la consultation. Cela n'a rien de choquant, c'est comme de payer son médecin pour qu'il vous dise que vous n'avez rien...L'avocat n'en a pas moins fournit une prestation, sur son temps de travail, normal qu'il soit rémunéré. Et sur 100 € qu'il prend à ce moment là, 40 % partent en charge et impôts, une partie en investissement pour le fonctionnement du cabinet, donc au final, il ne lui reste pas plus que le médecin qui fait une consultation (qui pour lui dure 10 min là ou celle de l'avocat est généralemnt plus longue).

Sinon, tu peux consulter un avocat en mairie pour avoir une petite idée sur ta question, renseigne toi auprès de ta mairie d'arrondissement pour les jours de consultations d'avocat. ET là c'est gratuit.

Par **Ahmed**, le **28/11/2004** à **17:47**

Claude, c'est vrai cette rumeur selon laquelle beaucoup d'avocats gagnent le SMIC.

Par **claude**, le **28/11/2004** à **19:49**

c'est hélas vrai.
Sur Paris, 40% des diplomés du CAPA ne trouvent pas tout de suite de collaboration à la sortie de l'école, or ils ne peuvent exercer sans collaboration. La collab' fait partie des obligations de formation.

Beaucoup commencent leur collaboration à environ 2500 € brut de retrocession d'honoraires, ce qui, une fois toute les charges payées, laisse 1500 € net. c'est une moyenne, certains gagnent plus, d'autres moins...

Et en province ou les retros sont moindres, je suppose que pas mal sont aurours du smic....

Ca s'arrange avec le temps et le fait que tu puisses développer ta clientèle perso, heureusement...enfin pour ceux qui ont la patience pendant 2 vooir 3 ans.

Et le souci est que ya pas de système d'assedic etc...

Mais je connais pas beaucoup de sdf anciens avocats, donc ca doit pas se passer si mal sur la durée Image not found or type unknown

Par **mathieung**, le **16/03/2005** à **02:19**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

:!:

Image not found or type unknown

Par **Yann**, le **16/03/2005** à **07:11**

Oui, mais encore??? Vas y mathieung, ne soit pas timide, exprime toi, tu es nouveau mais on ne va pas te manger!

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés